



Flash info



Conscients de l'importance de **rester dans la logique d'un déconfinement progressif, vigilant et respectueux des règles**, Jacques LE NAY et ses collaborateurs sont toujours **en télétravail**, mais **restent évidemment disponibles**.

Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine. Jacques LE NAY et son équipe restent **mobilisés**. Vous pouvez les joindre sur les numéros et adresses e-mails habituels.

La newsletter hebdomadaire a repris sous une forme quelque peu modifiée et les informations ciblées sont relayées sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

DANS LE MORBIHAN

Concours internes de l'enseignement, Jacques LE NAY et ses collègues interpellent le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Dans un courrier adressé à Jean-Michel BLANQUER, Jacques LE NAY et ses collègues ont attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur la **situation des candidats admissibles aux concours internes de recrutement des professeurs de l'Éducation nationale** de la session 2020.

En raison de la crise sanitaire, les épreuves orales des candidats aux concours internes ont été décalées en septembre. Les candidats du concours externe seront quant à eux admis à l'issue des épreuves écrites organisées en juin et passeront un oral de titularisation en 2021, une fois stagiaire. Les candidats du concours interne, déjà enseignants contractuels se voient donc défavorisés face aux admis du concours externe.

Les sénateurs ont relayé ces informations à Jean-Michel BLANQUER et attendent du Gouvernement l'assurance de la garantie d'une égalité de traitement entre les candidats aux concours d'enseignement de l'Éducation nationale.

Difficultés de l'Association des Gîtes de France, Jacques LE NAY écrit à Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances



Interpellé par la présidente de l'Association des Gîtes de France du Morbihan, Jacques LE NAY a attiré l'attention de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances, sur les difficultés rencontrées par ce secteur.

« *Ce type d'hébergement compte 42 000 propriétaires en France, dont 1 130 dans le Morbihan, pour un volume d'activité de 1,1 milliards d'euros* » rappelle Jacques LE NAY.

La crise du coronavirus a profondément affecté le label et la situation de ce mode d'accueil de la clientèle touristique est très préoccupante. L'Association des Gîtes de France a formulé un certain nombre de questions et de propositions pour survivre à la crise économique qui découle du contexte épidémique. « **Le tourisme, fleuron de notre économie, subit une véritable épreuve. Son soutien est une priorité nationale** » a commenté Jacques LE NAY, qui reste en attente des suites que le Gouvernement entend apporter aux propositions formulées par les Gîtes de France.

Situation alarmante pour la filière cidricole, Jacques LE NAY Interpelle le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



Les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 impactent très fortement les acteurs cidricoles français.

Dans un courrier adressé à Didier GUILLAUME, Jacques LE NAY a attiré l'attention du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les difficultés rencontrées par la filière.

Les secteurs des réseaux Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) et du tourisme, principaux modes d'écoulement des produits cidricoles, sont fortement impactés par la crise sanitaire. Ils rendent la consommation hors domicile des produits cidricoles difficile, voire impossible. Jacques LE NAY a précisé au ministre que « **la filière cidricole doit faire face à la perte de chiffre d'affaires du fait du confinement immédiat mais également un excès d'offre sur le marché à prévoir à la rentrée faisant chuter les prix de manière irrémédiable** ».

Pour les producteurs cidricoles, leur perte moyenne dépassera les 71 % en avril, voire 90 % pour ceux qui alimentent principalement les réseaux CHR. Les organisations professionnelles cidricoles ont par conséquent finalisé une série de propositions, comme la réouverture des CHR et l'indemnisation de l'abandon d'une partie de la récolte. Jacques LE NAY qui soutient leurs requêtes, attend du Gouvernement les dispositions de nature à rassurer les agriculteurs cidricoles.

Feu vert du Gouvernement à l'installation des conseils municipaux élus lors du premier tour des élections municipales



Le Gouvernement a annoncé que les conseillers municipaux élus au premier tour le 15 mars 2020, pourront entrer en fonction le 18 mai. Les **nouveaux conseils municipaux** pourront donc **se réunir** pour la première fois **entre le 23 et le 28 mai**.

Ce sont plus de 30 000 communes en France qui sont concernées, sur un total de 35 000.

Le **Conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires** en vigueur depuis le début de la pandémie de Covid-19 : la réunion du conseil municipal doit se faire dans une superficie de **4m² minimum par personne présente**. Aussi, le maire devrait décider si la réunion se déroule **avec ou sans public**. Si oui, il devra y avoir un **nombre limité de personnes**.

Après avoir examiné les conditions sanitaires de l'organisation des installations des conseils municipaux, le **conseil scientifique a identifié trois éléments susceptibles d'être adaptés** :

Le lieu d'accueil de la réunion : « *Dans le contexte actuel, cette première réunion pourrait être organisée dans un autre lieu que la salle dédiée de la mairie si celle-ci est trop petite. Les salles des fêtes ou encore les gymnases municipaux pourraient être des lieux d'accueil de cette réunion, afin de respecter la règle des 4m² par personne* », écrit le conseil scientifique dans son avis.

Le nombre de personnes présentes lors de l'élection : « *Quatre éléments peuvent être envisagés : la possibilité du huis clos, la réévaluation du quorum nécessaire à la tenue d'une élection valable, l'autorisation de procurations et le temps de présence et de contact au cours de la réunion* ».

Les règles sanitaires à respecter au cours de la réunion et du processus électoral : « *Afin que ces réunions se tiennent dans des conditions de sécurité sanitaire, plusieurs règles générales doivent être respectées : le respect des distances minimales, des gels hydro-alcooliques mis à disposition des conseillers municipaux à l'entrée du bâtiment et dans le lieu de réunion, port du masque individuel* ».

AU PARLEMENT**Loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire****SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

Le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire a été définitivement adopté par le Parlement.

Ce texte **prolonge au 10 juillet 2020, l'état d'urgence sanitaire, réglemente la circulation des personnes**, l'ouverture des établissements recevant du public et des lieux de réunion. Il **précise les régimes de mise en quarantaine et de placement à l'isolement, il élargit la liste des personnes habilitées à constater les infractions** aux mesures de l'état d'urgence sanitaire (par exemple pour le respect du port du masque).

Par ailleurs, le cadre légal des **fichiers de suivi des « cas contacts »** a été **amélioré**. Il **encadre plus strictement le dispositif** visant à **protéger les libertés publiques et individuelles** (dérogations au secret médical limitées à 6 mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire, données collectées conservées que 3 mois, données de santé portant uniquement sur le statut virologique et le diagnostic, opposition possible pour les contacts inscrits par des tiers, dispositif distinct de la future application StopCovid et ne pouvant pas être utilisé pour son développement). [en savoir plus](#)

Questions de contrôle au Gouvernement

Les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et la gestion du déconfinement.

Le 13 mai, Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a été interpellée sur la **gratuité des masques**. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, a été interrogé sur le **traitement des maires qui ne peuvent pas ouvrir leur école dans le cadre du déconfinement**. Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a quant à elle été interpellée sur les **brigades sanitaires départementales**.

La **place des médecins pendant la crise, la situation et l'avenir de l'industrie pharmaceutique française, l'activité judiciaire et la position du Gouvernement face à l'augmentation du temps de travail**, font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

Chine, enseignement français à l'étranger, dépistage des équipages, la commission des affaires étrangères poursuit ses auditions

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu **Laurent BILL, ambassadeur de France en Chine**, sur la crise sanitaire. Les sénateurs ont estimé que les chiffres des personnes contaminées et des décès pourraient avoir été fortement sous-évalués, cela pouvant tout autant résulter d'une désorganisation administrative que d'une volonté de dissimulation. Par ailleurs, 460 000 faillites sont annoncées, le système bancaire chinois étant fragilisé. Les TPE françaises nombreuses en Chine, souffrent de cette déflagration et l'ambassade tente de trouver les moyens de leur venir en aide.

Alors que la quasi-totalité des 522 établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger ont provisoirement fermé, **Olivier BROCHET, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**, a été entendu sur les conséquences du Covid-19 pour le réseau des écoles et lycées français à l'étranger. Une baisse de 5 % des effectifs entraînerait une perte de 142 M€ pour le réseau. Pour la commission, « *l'objectif de doubler le nombre d'élèves à horizon 2030 doit demeurer l'un des moteurs de notre diplomatie culturelle et d'influence* ».

Présentant à la commission le résultat des enquêtes sur le porte-avion Charles de GAULLE, **Florence PARLY, ministre des Armées** a annoncé que les soldats partant en opérations seraient testés avant leur projection. Jacques LE NAY et les membres de la commission qui demandaient depuis plusieurs semaines le dépistage systématique des équipages, se félicitent de cette annonce. [en savoir plus](#)

La Délégation aux entreprises du Sénat à l'écoute des entreprises de taille intermédiaire (ETI)

La Délégation aux entreprises du Sénat dont est membre Jacques LE NAY poursuit ses travaux. Elle a auditionné **Frédéric COIRIER, co-président du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI)** et **Alexandre MONTAY, délégué général** sur la situation des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et la question de la sortie de crise.

Les prévisions de l'activité sont de de -40 % pour le mois de mai et -25 % sur l'ensemble de l'exercice. C'est en France que la diminution de l'activité des entreprises a été la plus forte (en Allemagne les entreprises ont tourné à 80 % et en Suisse à 90 %). Le délégué général a confirmé que 90 % des ETI ont eu recours au chômage partiel et que 65 % ont demandé un Prêt garanti par l'Etat, ces mesures étaient donc attendues et nécessaires.

Sur les 800 ETI interrogées par le METI, 60 d'entre elles ont produit du gel hydroalcoolique et 42 ont adapté leur outil de production pour fabriquer masques ou équipements médicaux. Face à la crise, elles se sont adaptées et ont fait évoluer leur modèle économique pour répondre à un devoir citoyen.

Antoine FREROT, président de l'Institut de l'entreprise a été également entendu. Encourager la consommation, inciter les collectivités territoriales à redémarrer au plus tôt les travaux et à relancer les marchés publics, font parties des propositions débattues avec les sénateurs. [en savoir plus](#)

Pour Jacques LE NAY, co-rapporteur de la mission d'information en cours sur « l'entreprise responsable et engagée » « il faut sauver un maximum d'entreprises, notamment les petites et leurs emplois ».

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.
Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse j.le-nay@senat.fr pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement